
CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL - ÉVALUATION TECHNIQUE UICN

LE PARC DE LA ZONE HUMIDE DE SAINTE-LUCIE (AFRIQUE DU SUD)

1. DOCUMENTATION

- i) **Fiche technique UICN/WCMC**
- ii) **Littérature consultée:** Lubombo Spatial Development Initiative. n.d. 44p.; Bird, E.C. 1968. **Coasts**. MIT Press; Heydorn A.E.F. 1989. The Conservation Status of Southern African Estuaries, *in* Huntley, B.J. **Biotic Diversity in Southern Africa**. O.U.P.; Hockey P. and C.D. Buxton. 1989. Conserving Biotic Diversity on Southern Africa's Coastline *in*. *ibid*; Hughes, R.H. and J.S. Hughes. 1992. **A Directory of African Wetlands**. IUCN/UNEP/WCMC; Begg, G. 1978. **The Estuaries of Natal**. Town and Country Planning Commission. Natal. 657p.; Sheppard C. and S. Wells. 1988. **Coral Reefs of the World**. Vol.2. IUCN/UNEP; MacKinnon, J. & K. 1986. **Review of the P.A. System in the Afrotropical Realm**. IUCN/UNEP; Stuart S. et al. 1990. **Biodiversity in Sub-saharan Africa**. IUCN. 242p.; Ramsar Convention. 1992. St. Lucia System. Monitoring Procedure Report 28; Ramsar Bureau. Various dates. Information Sheets on Ramsar Wetlands in South Africa; Davis S. ed. **Centres of Plant Diversity**. Vol1. IUCN/WWF; Taylor, R.H. 1993. Proceedings of the Workshop on Water Requirements for St. Lucia. Dept. Environmental Affairs, 83p.; Kyle, R. 1999. Factsheet on Resource Utilisation in Kosi Bay. KZDNC. 12p.
- iii) **Consultations:** Représentants de l'Agence fédérale des parcs et de l'Agence provinciale des parcs.
- iv) **Visite du site:** janvier 1999. Jim Thorsell.

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

Le Parc de la zone humide de Sainte-Lucie (PSL) est situé sur la côte nord-est de la province du Kwazulu-Natal, en Afrique du Sud. Il s'étend sur environ 220 km vers le sud, entre la frontière mozambicaine et le cap Sainte-Lucie. La largeur de la portion terrestre du littoral varie entre 1 et 24 km. Une réserve marine de 5 km de large s'étend sur 155 km le long de la côte. Le site candidat comporte 13 unités de conservation, distinctes mais contiguës, couvrant une superficie totale de 239 566 ha. La région a un climat subtropical influencé par le courant océanique Agulhas sur le littoral. Plusieurs cours d'eau dont le bassin versant se trouve à l'extérieur, dans les monts Lubombo, pénètrent dans le parc. La riche source de fossiles marins que l'on trouve dans les sédiments du Crétacé supérieur illustre la relation gondwanienne du site. Ce dernier comporte les cinq écosystèmes suivants:

- ♦ l'écosystème marin, caractérisé par une mer chaude, la limite méridionale des récifs coralliens d'Afrique, des canyons sous-marins et de longues plages de sable;

- ◆ le système dunaire côtier, comprenant des dunes linéaires atteignant 183 m de hauteur, des forêts subtropicales, des plaines herbeuses et des zones humides;
- ◆ des systèmes lacustres comportant 2 lacs reliés à un estuaire (Sainte-Lucie et Kosi) et 4 grands lacs d'eau douce;
- ◆ les marais de Mkuze et Mfolozi, avec une forêt marécageuse, des roselières étendues et des zones humides à papyrus;
- ◆ les rivages occidentaux intérieurs, avec des terrasses littorales anciennes et une savane boisée.

Outre la variété que chacun de ces écosystèmes confère au site candidat, les nombreuses relations qui existent entre eux présentent un intérêt majeur pour la recherche sur les processus géomorphologiques et biologiques en cours. Le site englobe quatre sites Ramsar.

Cette hétérogénéité environnementale importante est associée à une diversité remarquable du biote naturel. Ce facteur est renforcé par l'emplacement du site, dans une zone de transition entre le biote africain tropical et le biote africain subtropical, à l'intérieur du centre d'endémisme du Maputuland. La flore du PSL est diverse, avec 734 genres et 44 espèces endémiques enregistrés, dans une mosaïque de végétation de forêt/prairie/zone humide et marine. L'élément marin est riche en espèces avec 53 espèces coralliennes, 812 mollusques et 991 poissons de récifs. Le PSL abrite 50 espèces d'amphibiens, 109 espèces de reptiles, dont plusieurs sont endémiques ou menacées. C'est également le principal lieu de ponte du caret et de la tortue luth en Afrique australe. L'avifaune est particulièrement diversifiée avec 521 espèces et le parc est une aire de nidification et un refuge important pour les oiseaux d'eau et les limicoles migrateurs. Le PSL est également connu pour ses 97 espèces de mammifères terrestres et ses 32 espèces de mammifères marins, y compris des delphinidés et des cétacés. Quant aux espèces menacées (inscrites aux annexes de la Convention de la CITES), elles sont au nombre de 147.

3. COMPARAISON AVEC D'AUTRES AIRES PROTÉGÉES

La Liste du patrimoine mondial compte actuellement 42 sites importants pour leurs zones humides et 40 autres présentant un intérêt secondaire à cet égard. Quarante biens naturels du patrimoine mondial possèdent un élément côtier et marin. En Afrique, le seul bien du patrimoine mondial comparable au PSL est le Banc d'Arguin, en Mauritanie, qui possède des eaux marines et estuariennes sableuses mais n'a ni habitat d'eau douce ni récif corallien. Il en va de même du Sanctuaire de l'Oryx d'Arabie, à Oman, ainsi que du site de la baie Shark en Australie, d'El Vizcaino au Mexique et, dans une moindre mesure, de Donaña en Espagne. Aucun de ces sites ne possède la même association d'espèces terrestres que le Parc de la zone humide de Sainte-Lucie où l'on trouve, entre autres, des grands herbivores comme le rhinocéros et l'hippopotame et des prédateurs comme le léopard. Le PSL présente quelque ressemblance avec le Bien du patrimoine mondial de l'île Fraser, en Australie, qui possède des dunes de sable côtières importantes, ainsi que des espèces marines très diverses, notamment des tortues, des dauphins, des cétacés, des poissons et des invertébrés marins en abondance. Toutefois, le PSL se distingue des autres sur le plan terrestre par sa vaste gamme de zones humides salines et d'eau douce, d'estuaires, de plaines d'inondation et de savanes.

Situé en Afrique australe, le système de Sainte-Lucie s'étend à l'intérieur du Mozambique, jusqu'à la péninsule d'Inhaca, avec des marais, des lacs d'eau douce et des lagunes côtières. (Le dossier de la candidature précise que, du fait de sa nature transfrontalière, une extension du site est actuellement en discussion avec les autorités mozambicaines.) On trouve d'autres lagunes et estuaires d'eau douce plus au nord, sur la côte mozambicaine (par exemple Inharrime R.) mais leurs caractéristiques naturelles sont moins variées que celles du PSL et ne sont pas suffisamment protégées. Il existe d'autres zones humides côtières importantes dans la région, la baie de Walvis, le cap Cross et Sandwich Harbour en Namibie mais il s'agit de systèmes arides dont la gamme des écosystèmes et le biote sont moins larges que ceux du Parc de la zone humide de Sainte-Lucie.

À l'intérieur de la Province biogéographique sud-africaine de zones boisées et de savanes se trouvent 389 aires protégées, souvent très étendues, telles que Kruger, Hwange et le complexe de l'Okavango. Tous ces sites sont continentaux et ne présentent pas les éléments côtiers importants du PSL.

Enfin, le long de la côte sud-africaine, on compte une cinquantaine d'aires de conservation côtière (voir carte), dont l'une (Parc national de la péninsule du Cap) pourrait faire l'objet d'une candidature au patrimoine mondial. Toutefois, le PSL se distingue nettement de tous ces sites du fait qu'il abrite le système estuarien le plus vaste d'Afrique et qu'il est la seule région à posséder des récifs coralliens aussi divers et un nombre d'espèces menacées aussi important.

Répartition des aires de conservation côtières entre le fleuve Orange et la baie de Kosi.

(Le nom des réserves, leur étendue et leur statut de conservation sont précisés dans le tableau 1 de Hockey et Buxton, 1989.)

4. INTÉGRITÉ

Le site est géré à des fins de conservation depuis 1895, année où le gouvernement du Zululand créa les premières réserves. La plus grave menace que le PSL ait connue fut un projet d'exploitation du sable, annulé par le Gouvernement sud-africain en 1996. À l'issue de débats publics prolongés, il fut décidé d'interdire l'ouverture de mines de titane à l'intérieur du site et de proposer la candidature de ce site au patrimoine mondial. Les problèmes énumérés ci-après, liés à l'intégrité du site, demeurent néanmoins.

4.1. Protection du bassin versant et développement régional

Tous les estuaires se caractérisent par un équilibre dynamique et une interaction constante entre l'homme et la mer. Comme on l'a vu pour d'autres zones humides du patrimoine mondial, les changements induits par l'homme en amont dans le bassin versant peuvent avoir des effets considérables. Le détournement des eaux en amont, les pratiques agricoles et la construction d'une route ont eu des effets défavorables sur le PSL. Ces questions ont été traitées en 1992, lors d'un atelier sur les besoins en eau du lac Sainte-Lucie, et demeureront un sujet de préoccupation tant que la mise en valeur du bassin hydrographique se poursuivra.

Reconnaissant les liens économiques, sociaux et écologiques existant dans toute la région où se trouve le PSL, les gouvernements d'Afrique du Sud, du Mozambique et du Swaziland ont lancé l'initiative de mise en valeur de l'espace de Lubombo (Lubombo Spatial Development Initiative-LSDI). Cet exercice de planification régionale trilatérale offrira un mécanisme supplémentaire pour résoudre les problèmes existant dans le bassin hydrographique du Parc de la zone humide de Sainte-Lucie. La candidature du site est donc envisagée dans un contexte élargi de développement intégré; en outre, un plan régional et un cadre de gestion de l'environnement sont actuellement en préparation.

4.2. Structure de gestion

Reconnaissant la nécessité d'intégrer le Parc de la zone humide de Sainte-Lucie dans l'initiative LSDI, ainsi que la difficulté que représente la gestion des 13 éléments constitutifs du PSL, les gouvernements national et provincial ont décidé d'établir une autorité responsable de la région du Parc de la zone humide de Sainte-Lucie. Cette autorité rassemblera les unités de conservation sous une seule désignation juridique. Il convient de souligner qu'elle confiera la gestion du site au Service de conservation de la nature du Kwazulu-Natal, reconnu par l'UICN comme l'un des organes de gestion des aires protégées les plus efficaces du monde.

4.3. Revendications foncières

La plupart des terres du Parc de la zone humide de Sainte-Lucie font l'objet de négociations menées dans le cadre de la Commission de restitution des droits fonciers. Les résultats de ces négociations, qui devraient être annoncés prochainement, seront vraisemblablement compatibles avec la protection du statut de conservation de la région mais pourraient entraîner une modification des limites des zones périphérique et tampon. Le Bureau notera que sa décision concernant la candidature ne devrait pas porter préjudice au processus de négociation en cours.

4.4. Prélèvement de ressources et questions liées aux communautés locales

Certaines parties du PSL sont gérées de façon à permettre des prélèvements contrôlés de certaines ressources naturelles (cf. Catégorie IV UICN des aires protégées) qui, étant difficiles à obtenir à l'extérieur du parc, représentent une source de revenu et de subsistance importante pour les populations vivant dans le voisinage du parc. Par exemple, la pêche commerciale dans le lac Sainte-Lucie s'élève annuellement à quelque 14 000 tonnes de poissons. Le système du lac Kosi fait l'objet d'une utilisation encore plus intensive et des rapports de surveillance continue de 1997 indiquent que l'on y prélève une large gamme de produits. En moyenne, 488 personnes utilisent chaque jour le site et y récoltent des produits représentant 1,6 million de Rand par année. Une surveillance étroite suggère que l'essentiel de cette utilisation est légale et durable et principalement destinée à la subsistance. Parmi les autres produits prélevés figurent l'herbe ncema et les roseaux. Chaque année en juin, environ 1,500 personnes sont autorisées à récolter ces produits chaque jour durant une période de 2 semaines. D'autres permis alloués aux membres de groupes tribaux locaux autorisent également le prélèvement d'invertébrés marins et de chaume. Le ramassage des œufs de crocodiles sauvages est réglementé.

Toutes les activités susmentionnées sont soumises à des normes de gestion, de recherche et de surveillance continue intensives. Elles sont limitées à un tiers environ de la superficie totale du site. Dans les deux tiers restants, toute activité extractive est interdite. Avec environ 100 000 personnes appartenant à 48 groupes tribaux dans le voisinage du PSL, les programmes de conservation communautaires en place sont essentiels pour limiter le plus possible les conflits et porter les avantages au maximum. À cet égard on notera que des fonds ont été alloués par le WWF pour appuyer les efforts communautaires de conservation. Toutefois, la province doit garantir un soutien suffisant à la gestion du Parc de la zone humide de Sainte-Lucie en lui attribuant un budget suffisant.

4.5. Restauration des habitats dégradés

Comme la plupart des aires protégées, le Parc de la zone humide de Sainte-Lucie connaît certains problèmes liés aux espèces exotiques, y compris les plantations forestières. Un train de mesures a été adopté pour résoudre ce problème mais, là aussi, un soutien permanent du gouvernement s'impose. Autre dépense de gestion courante: une intervention active visant à draguer l'estuaire de Sainte-Lucie.

4.6. Modification des limites

Comme l'indique le dossier de candidature, la constitution d'un site transfrontière fait actuellement l'objet de négociations avec le pays voisin, le Mozambique. On étudie aussi la possibilité d'agrandir la réserve marine pour l'aligner avec la composante terrestre sur toute la longueur du PSL. Ces deux initiatives sont louables et ne pourront qu'être bénéfiques à la conservation du site. Selon les résultats des négociations sur les revendications foncières, des ajouts pourraient également être envisagés à l'avenir. Le Bureau prendra note de ces extensions éventuelles.

5. AUTRES COMMENTAIRES

Aucun.

6. CHAMP D'APPLICATION DES CRITÈRES NATURELS DU PATRIMOINE MONDIAL

La candidature du Parc de la zone humide de Sainte-Lucie fait état des quatre critères naturels du patrimoine mondial. L'UICN estime que l'inscription est justifiée sur la base des trois critères suivants:

Critère (ii): processus écologiques

La conjugaison des processus fluviaux, marins et éoliens qui ont commencé au début du Pléistocène et se poursuivent aujourd'hui encore à l'intérieur du PSL, a créé un relief très varié. L'emplacement géographique du parc, dans une zone de transition entre l'Afrique subtropicale et l'Afrique tropicale, ainsi que sa situation côtière expliquent sa diversité spécifique exceptionnelle. Les phénomènes de spéciation qui ont eu lieu par le passé dans le centre d'endémisme du Maputland et qui se poursuivent, contribuent à la diversité et à l'interaction entre les processus évolutionnaires à l'œuvre dans le site. Dans la partie marine du site, les sédiments transportés par le courant Agulhas se déposent dans les canyons sous-marins du plateau continental, ce qui explique la limpidité exceptionnelle de l'eau, propice au développement des récifs coralliens. Cette hétérogénéité environnementale est encore compliquée par des crues importantes et des tempêtes côtières, phénomènes fréquents dans le PSL. Le Parc de la zone humide de Sainte-Lucie est suffisamment vaste et présente la plupart des éléments clés qui sont essentiels au fonctionnement à long terme de l'écosystème.

Critère (iii): phénomènes naturels exceptionnels, beauté naturelle exceptionnelle

Le PSL est géographiquement très varié, avec des panoramas exceptionnels le long d'un littoral qui s'étire sur 220 km. Eaux claires de l'océan Indien, immenses plages de sable largement inexploitées, cordon dunaire boisé et mosaïque de zones humides, prairies, forêts, lacs et savanes – le Parc de la zone humide de Sainte-Lucie possède réellement des qualités esthétiques exceptionnelles. Trois phénomènes naturels sont également considérés comme exceptionnels. Le premier est la salinité variable enregistrée à l'intérieur du site, liée aux cycles climatiques sec et humide: le lac réagit en conséquence, et son profil de salinité oscille ainsi entre faiblement salin et hypersalin. Le deuxième est le spectacle des nombreuses tortues venant pondre sur les plages et la migration des baleines, des dauphins et des requins-baleines au large. Le troisième, enfin, est le nombre impressionnant d'oiseaux d'eau et les importantes colonies reproductrices de pélicans, de cigognes, de hérons et de sternes qui contribuent à animer le paysage sauvage du site.

Critère (iv): diversité biologique et espèces menacées

Les cinq écosystèmes que compte le Parc de la zone humide de Sainte-Lucie abritent une grande diversité d'espèces africaines. La liste des espèces du PSL est la plus longue de la région et les effectifs de la plupart de ces espèces sont viables. À cela s'ajoutent 48 espèces considérées comme menacées sur le plan international et 147 inscrites aux annexes de la CITES. Le site candidat est un habitat d'importance critique pour une multitude d'espèces des milieux marins, dépendant des zones humides et de savane de l'Afrique.

Le dossier de la candidature ne présente pas des arguments suffisamment convaincants en faveur de l'inscription au titre du critère (i) - histoire de la terre et processus géologiques. On trouve certainement un grand nombre de fossiles d'invertébrés dans les dépôts sédimentaires

marins, mais il n'y a rien de rare à cela. L'hétérogénéité du relief est surtout liée aux processus écologiques qui constituent la caractéristique naturelle dominante du site.

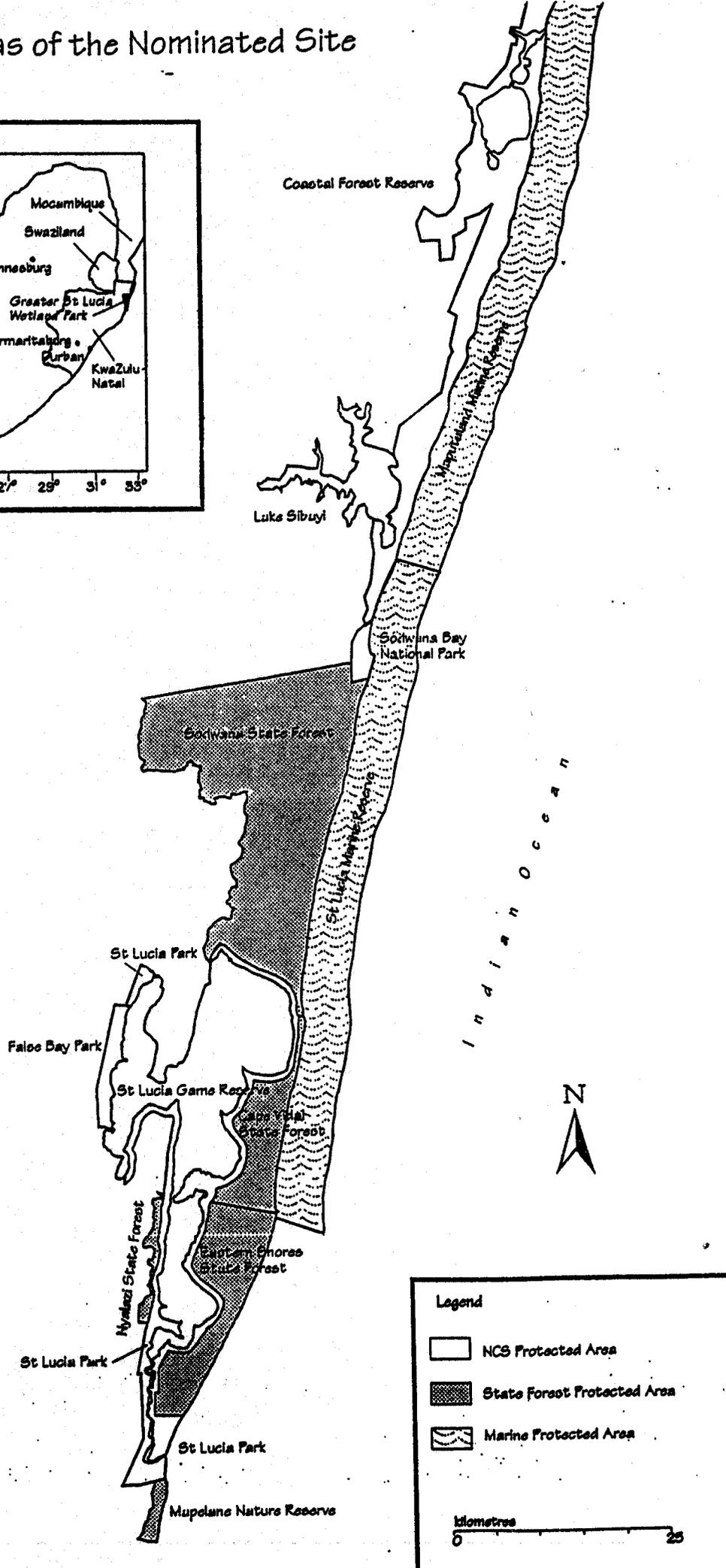
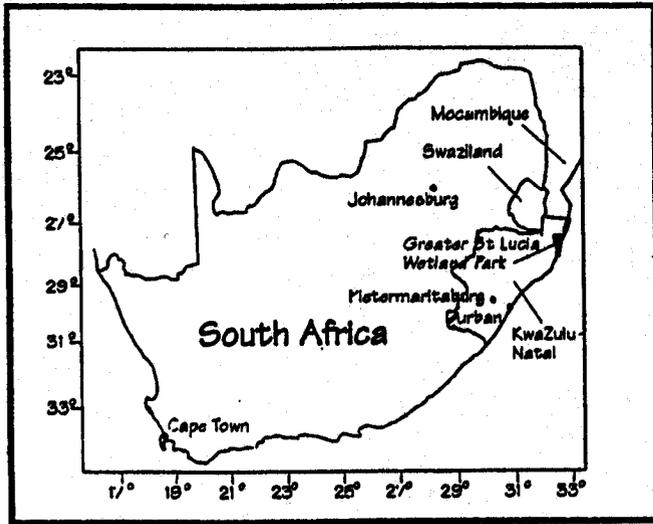
7. RECOMMANDATION

À sa vingt-troisième session ordinaire, le Bureau a recommandé que le Comité **inscrive** le Parc de la zone humide de Sainte-Lucie sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères naturels (ii), (iii) et (iv). Le Bureau a félicité le Gouvernement sud-africain pour les trois motifs suivants:

- ◆ le processus démocratique qu'il a entamé et qui a abouti à la décision du Conseil des ministres d'interdire l'exploitation du sable dans la région, puis de présenter la candidature du PSL au patrimoine mondial;
- ◆ la longue histoire de conservation de cette région et le travail très professionnel du Service de conservation de la nature du Kwazulu-Natal qui assure l'entretien du site;
- ◆ l'initiative de mise en valeur de l'espace de Lubombo (LSDI) avec les pays voisins, le Swaziland et le Mozambique, qui constitue le cadre régional de conservation et de mise en valeur du Parc de la zone humide de Sainte-Lucie et contribuera à y renforcer les efforts communautaires de conservation.

Le Comité devrait également prendre acte des extensions envisagées pour le site candidat, y compris la création d'un site transfrontière avec le Mozambique. En outre, il devrait demander instamment que les négociations relatives aux revendications foncières soient menées à bien et confirmer que l'inscription du PSL sur la Liste du patrimoine mondial ne portera pas préjudice à ce processus.

Component Areas of the Nominated Site



Map 1. Location of Nominated Site